

COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le **20 novembre à 19h30**, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-Chaleyssin, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame Isabelle HUGOU, Maire.

Présents : Mesdames BIEUVELET Bernadette, HUGOU Isabelle, MUSCEDERE Sylvie, MUSTI Murielle, NABEL Christiane, PHILIBERT Nathalie, PIOTELAT Yvonne, TRINCAL Marie-Hélène
Messieurs BONIN Stéphane, CARLES Michel, CHAVANON Didier, GAIVALLET Raphaël, GALLAND Patrick, GOYET Philippe, PAPAZIAN Rénaud, RAGE Michel, ROUSSEL Régis, WALTER Arnaud.

Excusés : Mesdames BOUVIER Florence (procuration à Isabelle HUGOU), CROZ Martine (procuration à Isabelle HUGOU), GENIN Mélanie (procuration à Murielle MUSTI), ROZIER Julie (procuration à Isabelle HUGOU) -
Monsieur COLIN Jean-Paul (procuration à Sylvie MUSCEDERE).

Monsieur Didier CHAVANON a été nommé secrétaire de séance.

<i>Date de la convocation : 16 novembre 2020</i>
<i>Nombre de conseillers en exercice : 23</i>
<i>Présents : 18 Votants : 23</i>

Le procès-verbal du conseil municipal du 29/10/2020 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT)

N°2020/58 Signalétique de rue

Signature du devis n°20640738 du 10/09/2020 présenté par la Société LACROIX- 8 impasse du Bourrelrier – 44801 Saint Herblain Cedex, pour l'achat de la signalétique de rue pour un montant de 4 530.45 € HT, soit 5 436.54 € TTC.

N°2020/59 Travaux réseau Orange Groupe Scolaire Pierre Scize

Signature du devis n°1244835D1 du 24/07/2020 présenté par la Société Orange- 654 Cours du Troisième Millénaire – 69792 Saint Priest Cedex, pour les travaux sur le réseau Orange au Groupe Scolaire Pierre Scize pour un montant de 7 836.98 € HT, soit 9 404.38 € TTC.

N°2020/60 Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelle B497 Corbet

Non-préemption de la parcelle B497 (14a62ca) Corbet – appartenant à Madame DONNADIEU Pauline.

N°2020/61 Abris bus

Signature du devis du 16 septembre 2020 d'un montant de 17 875.20 € TTC pour la fourniture et pose de 2 stations bus avec option éclairage LED, transmis par LACROIX Signalisation 8 impasse du Bourrelrier – pb 30004 – 44801 SAINT HERBLAIN Cedex.

N°2020/62 Plan guide unité foncière dite « GALLON »

Signature de la proposition de mission du 29 octobre 2020 d'un montant de 7 320.00€ TTC pour l'actualisation de plan-guide version 3 pour l'extension centre bourg (unité foncière dite « GALLON » transmise par l'atelier URBA-SITE 16 rue Aristide Briand – 42000 SAINT ETIENNE.

N°2020/63 Contrat de maintenance SIRAP

Signature du contrat de maintenance avec la société SIRAP, pour un montant de 460.57 HT/an. Le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an.

N°2020/64 Aspirateur à feuilles

Signature du devis du 14 octobre 2020 d'un montant de 2 460.00 € TTC pour l'achat d'un aspirateur à feuilles, transmis par l'entreprise MARY AGRI 110 chemin de la zone artisanales – les Avogères – 38150 SONNAY.

N°2020/65 Contrat de mission avocat

Signature du le contrat de mission avec le Cabinet Conseil Affaires Publiques représenté par Maître Grégory MOLLION, pour un montant de 1 200 € HT. En cas de mission complémentaire, les honoraires appliqués seront de 150 HT/heure.

Madame le Maire propose aux membres du conseil de reporter au conseil du 18/12/2020 la délibération de dégrèvement eau maison médicale et de voter le montant de maintenance annuel de l'Éclairage Public au TE38. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Puis à l'ordre du jour :

URBANISME - FONCIER

Délibération n°2020/73 : Déclassement domaine public terrain à proximité impasse Petit Nice

L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies. En l'espèce, le déclassement de ce délaissé de voirie, n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée à proximité impasse du Petit Nice,
- d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

FINANCES

Délibération n°2020/74 : Décision modificative n°2/virement de crédits investissement

Il convient de mettre des crédits aux opérations 106LOC pour l'achat d'un aspirateur à feuilles et 108VOI pour la réalisation d'une plateforme pour 2 abris bus =

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits (en €)	Augmentation de crédits (en €)	Diminution de crédits (en €)	Augmentation de crédits (en €)
Investissement				
020 – dépenses imprévues	29 460.00			
Opération 106LOC – compte 2188		2 460.00		
Opération 108VOI – compte 2151		27 000.00		
Total Investissement	29 460.00	29 460.00		

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de valider la Décision Modificative n°2 présentée ci-dessus.

Délibération n°2020/75 : Décision modificative n°3/virement de crédits fonctionnement

Il convient de mettre des crédits au chapitre 012 – Charges de personnel au vu de l'augmentation du compte 6413 – personnel non titulaire :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits (en €)	Augmentation de crédits (en €)	Diminution de crédits (en €)	Augmentation de crédits (en €)
Fonctionnement				
022 – dépenses imprévues	15 000.00			
012 – Charges de personnel Compte 6413		15 000.00		
Total fonctionnement	15 000.00	15 000.00		

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :
- de valider la Décision Modificative n°3 présentée ci-dessus.

Délibération n°2020/76 : Subvention aux associations

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- d'autoriser Madame le Maire à verser une subvention aux associations suivantes :
- AIKIDO : 250 €,
- Amicale des Boules : 600 €,
- ACCA : 600 €,
- Les Amateurs : 300 €,
- CVL38 (Football) : 1 400 €,
- Sévenne Basket : 650 €,
- Tennis Club Chaleyssinois : 900 €,
- Gymnastique volontaire : 700 €,
- Les Godillots : 300 €,
- Club du 3^{ème} âge Clair Matin : 300 €,
- Judo Club : 1 600 €,
- Marmites en Folie : 250 €,
- Association AEP : 500 €,
- Rythmo et Mélodia : 1 100 €,
- La Fabrique Musicale : 600 €,
- Rupteur club : 250 €,
- SJC Danse : 500 €,
- Yoga : 400 €.

Il rajoute qu'une subvention exceptionnelle est proposée pour ACORA CHŒUR d'un montant de 150 €.

- que les crédits sont prévus au BP 2020 ;
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération n°2020/77 : Dégrèvement des factures d'eau hors dispositif « Warsmann »

Le dispositif « Warsmann » (loi du 17/05/2011) de plafonnement des factures suite à une fuite d'eau permet, à compter du 27 septembre 2012, de limiter le montant de facture en cas de fuite survenue sur les canalisations après le compteur d'eau de l'habitation.

De plus, depuis le 1^{er} juillet 2013, le service d'eau est dans l'obligation d'informer individuellement tout abonné ayant une consommation « anormale ».

Ce dispositif concerne :

- Les locaux d'habitation, occupés à titre principal ou secondaire, en habitat individuel ou collectif,
- Les fuites sur les canalisations,
- Les consommations anormales d'au moins 2 fois le niveau de consommation moyen de l'abonné.

L'abonné doit attester l'existence de la fuite et la réparation par un professionnel.

Si toutes ces conditions sont remplies, la facture sera plafonnée au double de la consommation de référence et les volumes liés aux fuites d'eau ne rentreront pas dans le calcul de la redevance d'eau potable.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- d'approuver l'élargissement du dispositif « Warsmann » aux branchements destinés aux équipements publics et aux professionnels,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

COMMANDE PUBLIQUE

Délibération n°2020/78 : Choix des entreprises/extension du groupe scolaire Pierre Scize-phase2

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de retenir la proposition présentée ci-dessous et de valider ainsi la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 18/11/20 :

Après analyse des plis en commission d'appel d'offres, les entreprises suivantes ont été retenues :

Lots	Entreprises retenues	Montant HT en euros
Lot 04 : Façades	SAS GUMUS - 38780 OYTIER ST OBLAS	17 625.81
Lot 05 : Menuiseries aluminium – Métallerie – Occultations avec options 1 et 2	METALLERIE ROLLAND - 38300 BOURGOIN JALLIEU	57 240.10
Lot 06 : Menuiseries Bois	Lot déclaré infructueux	

Lot 07 : Isolations - Plafonds - Doublages - Cloisons - Peinture	SARL MARRON FRERES - 38200 JARDIN	65 054.89
Lot 08 : Carrelages - Faïences	SARL CARROT JLC CARRELAGE- 38150 SONNAY	12 265.90
Lot 09 : Sols souples	SIAUX SAS - 38121 CHONAS L'AMBALLAN	14 280.00
Lot 10 : Electriques - courants faibles avec option 1	RMB ELEC - 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS	50 414.08
Lot 11 : Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires	SARL MARTIN FREDERIC - 38200 VIENNE	86 700.00
Lot 12 : Etanchéité à l'air	DEKRA INDUSTRIAL SAS - 69355 LYON Cedex 08	1 900.00
	TOTAL HT	305 120.78

Une consultation sera relancée pour le lot infructueux.

- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Délibération n°2020/79 : Choix des entreprises/réhabilitation de la salle polyvalente

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de retenir la proposition présentée ci-dessous et de valider ainsi la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 20/11/20 :

Lots	Entreprises retenues	Montant HT en euros
Lot 01 : Démolition - Maçonnerie	DMS - 69440 TALUYERS	6 640.00
Lot 02 : Menuiseries extérieures	Lot déclaré infructueux	
Lot 03 : Plâtrerie - Peinture - Faux plafonds	DIC - 38780 SEPTEME	11 784.00
Lot 04 : Menuiseries intérieures	Lot déclaré infructueux	
Lot 05 : Façades	SAS GUMUS - 38780 OYTIER ST OBLAS	9 399.00
Lot 06 : Etanchéité	Lot déclaré infructueux	
Lot 07 : Electricité	ROSSI ELECTRICITE - 38440 BEAUVOIR DE MARC	17 376.22
Lot 08 : Plomberie	Lot déclaré infructueux	
	TOTAL HT	45 199.22

Une consultation sera relancée pour les lots infructueux.

- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Délibération n°2020/80 : TE38 – travaux d'entretien d'investissement – Maintenance Eclairage Public

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de prendre acte des travaux d'entretien réalisés dans le cadre de la maintenance éclairage public 2019 relevant du budget d'investissement,
- de prendre acte de sa contribution aux investissements constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 947,54 € =

Commune	Libellé intervention	Montant opération HT	Taux de subvention maintenance EP	Montant contribution aux investissements HT
5 ST-JUST-CHALEYSSIN	DI 38408-2019-3816 Remplacement luminaire HS VA015 Rue du 8 MAI 1945	1 457,76 €	35%	947,54 €
		TOTAL		947,54 €

Divers

Les colis de Noël aux séniors seront distribués samedi 19/12/20 matin en respectant les gestes barrières.

Madame Bernadette BIEUVELET, conseillère municipale, a réalisé une prospective du cimetière de Saint Just.

Ses conclusions démontrent :

- que 24 emplacements restent disponibles et qu'il pourrait être prévu 30 tombes supplémentaires,
- que le colombarium pourrait être agrandi,
- que 3 concessions peuvent être reprises suite à échéance,
- que si en moyenne 3 concessions sont achetées par an, le cimetière actuel pourra être utilisé pendant encore 19 ans.

La séance est levée à 20h55.

Le Maire,
Isabelle HUGOU